Le comportement au combat (V45)

Allah enseigne à Ses serviteurs croyants comment se comporter lors du combat avec l'ennemi et la bravoure avec laquelle ils doivent combattre.

﴿ **Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe [ennemie], soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir.** ﴾

'Abdu-l-Lâh Ibn Abî Awfâ ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ dit aux siens, avant l'une des batailles : « **Ô hommes ! Ne souhaitez pas rencontrer les ennemis, demandez à Allah de vous préserver et si vous les rencontrez, soyez patients et sachez que le Paradis est à l'ombre des épées.** » Puis, il se leva et ajouta : « **Ô Allah, Toi qui as révélé le Livre, qui déplaces les nuages, qui as mis les coalisés en déroute, anéantis-les et accorde-nous la victoire sur eux !** »[1185]

La fermeté au combat (V46)

﴿ **Et obéissez à Allah et à Son Messager, et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force.** ﴾ Le Très-Haut ordonne aux croyants d'être fermes et patients lors du combat, leur interdisant de fléchir, c'est-à-dire de reculer et de quitter le champ de bataille, par lâcheté.

Ils doivent au contraire implorer Allah afin qu'Il les aide et qu'Il leur accorde la victoire.

Les croyants doivent obéir à Allah et au Messager ﷺ et s'abstenir de ce qu'ils ont interdit, à savoir se disputer et se diviser, car de telles attitudes pourraient donner lieu à leur défaite, les uns abandonnant les autres. Ils perdraient ainsi leur force, c'est-à-dire leur détermination et leur ardeur au combat et par là même, leur puissance.

﴿ **Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants.** ﴾ Et certes les compagnons étaient un modèle de bravoure et de soumission aux ordres d'Allah et de Son Messager, et par cela, ils purent conquérir des territoires d'est en ouest à une vitesse fulgurante. Ils purent mettre des armées en déroute, comme l'armée byzantine, l'armée perse et d'autres, alors qu'ils leur étaient inférieurs en nombre, si bien qu'ils purent faire triompher la parole d'Allah et Sa religion.

[1185] *Fath Al-Barî* (6/140), Muslim (3/1362).

﴿ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ خَرَجُوا مِن دِيَارِهِم بَطَرًا وَرِئَاءَ النَّاسِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ ۚ وَاللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٤٧﴾ وَإِذْ زَيَّنَ لَهُمُ الشَّيْطَانُ أَعْمَالَهُمْ وَقَالَ لَا غَالِبَ لَكُمُ الْيَوْمَ مِنَ النَّاسِ وَإِنِّي جَارٌ لَّكُمْ ۖ فَلَمَّا تَرَاءَتِ الْفِئَتَانِ نَكَصَ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ وَقَالَ إِنِّي بَرِيءٌ مِّنكُمْ إِنِّي أَرَىٰ مَا لَا تَرَوْنَ إِنِّي أَخَافُ اللَّهَ ۚ وَاللَّهُ شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٤٨﴾ إِذْ يَقُولُ الْمُنَافِقُونَ وَالَّذِينَ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٌ غَرَّ هَٰؤُلَاءِ دِينُهُمْ ۗ وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٩﴾ ﴾

« (47). Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité et avec ostentation, obstruant le chemin d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils font. (48). Et quand le Diable eut embelli leurs actions à leurs yeux et dit : « Nul parmi les humains ne peut vous vaincre aujourd'hui, et je suis votre soutien ! » Mais, lorsque les deux groupes furent en vue l'un de l'autre, il tourna les deux talons et dit : « Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas, je crains Allah, et Allah est dur en punition ! » (49). [Et rappelez-vous], quand les hypocrites et ceux qui ont une maladie au cœur disaient : « Ces gens-là sont trompés par leur religion ! » Mais quiconque place sa confiance en Allah [sera victorieux]... car Allah est Puissant et Sage. »

Le départ des polythéistes en direction de Badr (V47)

Après avoir donné l'ordre aux croyants de combattre dans Sa voie tout en L'implorant, Allah leur interdit d'agir comme le font les polythéistes qui quittèrent leurs demeures dans le but de combattre la vérité, « **pour repousser la vérité et avec ostentation, obstruant le chemin d'Allah.** »

Mujâhid, Qatâda et As-Suddî indiquent que ce verset concerne les polythéistes ayant combattu à Badr.[1186] Quant à Muḥammad Ibn Ka'b, il rapporte que les Quraychites quittèrent La Mecque, se dirigeant vers Badr, accompagnés de chanteuses et de tambours. C'est alors que fut révélé ce verset.

Citons l'attitude d'Abû Jahl qui, lorsqu'il apprit que la caravane était hors de danger et qu'ils pouvaient rejoindre La Mecque, affirma : « Non, par Allah ! Nous ne rentrerons pas avant d'avoir bu l'eau du puits de Badr, d'avoir égorgé des chameaux, bu du vin et écouté des chanteuses, de telle sorte que tous les Arabes gardent en mémoire notre exploit de ce jour ! »

[1186] At-Ṭabarî (14/8, 9).

Or Allah en décida autrement et, se dirigeant vers le puits de Badr, ils rencontrèrent en réalité l'humiliation et la mort, leurs corps finissant par être jetés dans le puits.

﴿ **Et Allah cerne ce qu'ils font.** ﴾ Il connaît leurs intentions et sait pourquoi ils étaient venus, c'est pourquoi Il les châtie de la pire des façons.

Satan les trompa en embellissant leurs mauvaises œuvres (V48)

﴿ **Et quand le Diable eut embelli leurs actions à leurs yeux et dit : « Nul parmi les humains ne peut vous vaincre aujourd'hui, et je suis votre soutien ! »** ﴾ En effet, Satan leur fit croire qu'ils étaient invincibles ce jour-là, les soutenant dans leur projet.[1187] Il leur dit aussi qu'il assurait la protection de leurs demeures, étouffant ainsi leurs craintes de les voir attaquées par les Banû Bakr. Il se présenta même à eux sous l'apparence de Surâqa Ibn Mâlik Ibn Ju'shum, chef de la tribu des Banû Mudlij et les assura de son soutien.

Allah dit ailleurs :

﴿ يَعِدُهُمْ وَيُمَنِّيهِمْ ۖ وَمَا يَعِدُهُمُ الشَّيْطَانُ إِلَّا غُرُورًا ﴿١٢٠﴾ ﴾

﴿ **Il leur fait des promesses et leur donne de faux espoirs. Et le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses.** ﴾ [1188]

Ibn 'Abbâs ﷺ nous rapporte que le jour de la bataille de Badr, Satan accompagna les idolâtres, avec son étendard et ses soldats, leur faisant croire que nul ne pourrait les vaincre et qu'il les protègerait. Mais une fois le combat engagé, Satan vit les troupes d'anges, ﴿ **il tourna les deux talons et dit : « Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas, je crains Allah, et Allah est dur en punition ! »** ﴾ [1189]

Ibn 'Abbâs ﷺ précisa que Satan prononça ces paroles lorsqu'il vit les anges.[1190]

Les hypocrites le jour de Badr (V49)

﴿ **[Et rappelez-vous], quand les hypocrites et ceux qui ont une maladie au cœur disaient : « Ces gens-là sont trompés par leur religion ! »** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ explique que les polythéistes prononcèrent ces paroles lorsqu'ils

---

[1187] At-Tabarî (14/11).
[1188] S4 V120.
[1189] At-Tabarî (14/9).
[1190] At-Tabarî (14/7).

virent les musulmans peu nombreux, lors du face-à-face, et ils étaient persuadés qu'ils les mettraient en déroute. ﴿ **Mais quiconque place sa confiance en Allah [sera victorieux]... car Allah est Puissant et Sage.** ﴾[1191]

Qatâda rapporte que lorsqu'Abû Jahl, l'ennemi d'Allah, vit Muhammad ﷺ et ses compagnons, il s'exclama : « Par Allah ! Que ceux-là n'adorent plus Allah après ce jour ! »[1192]

'Âmir Ash-Sha'bî rapporte que certains, feignant d'avoir embrassé l'islam, dirent, lorsqu'ils virent le petit nombre de musulmans à Badr : ﴿ **Ces gens-là sont trompés par leur religion !** ﴾[1193]

﴿ **Mais quiconque place sa confiance en Allah [sera victorieux]... car Allah est Puissant et Sage.** ﴾ Celui qui s'en remet à Allah sera assurément vainqueur. Allah est Sage, Il accorde la victoire à qui le mérite et Il humilie qui le mérite.

﴿ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَٰرَهُمْ وَذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿٥٠﴾ ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٥١﴾ ﴾

﴿ (50). Si tu voyais, lorsque les anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, [en disant] : « Goûtez au châtiment du Feu, (51). cela (le châtiment), pour ce que vos mains ont accompli ! » Et Allah n'est point injuste envers les serviteurs. ﴾

Les anges frappent les mécréants lorsqu'ils arrachent leurs âmes (V50)

Allah S'adresse à Son Messager, lui disant que s'il voyait les anges arracher les âmes des mécréants, il serait certes témoin de quelque chose de terrifiant.

﴿ **Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières** ﴾, leurs postérieurs, lors de la bataille de Badr, d'après Mujâhid. A l'appui de cette interprétation, on peut citer ce récit d'Ibn 'Abbâs ﷺ qui indique que lors de la bataille de Badr, lorsque musulmans et mécréants se firent face, les musulmans frappaient les visages des mécréants avec leurs sabres et lorsqu'ils prenaient la fuite, les anges les frappaient sur leurs derrières.[1194]

[1191] *Ad-Durr Al-Manthûr* (4/78).

[1192] At-Tabarî (14/14).

[1193] At-Tabarî (14/13).

[1194] At-Tabarî (14/16).

Même si le verset fut révélé au sujet des combattants mécréants de Badr, il a une portée générale, englobant tous les mécréants, ce châtiment n'étant pas réservé aux gens de Badr, comme Allah le dit ailleurs dans le Coran :

﴿ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ۖ ٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَكُنتُمْ عَنْ ءَايَٰتِهِۦ تَسْتَكْبِرُونَ ﴿٩٣﴾ ﴾

﴿ (...) Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les anges leur tendront les mains [disant] : « Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour n'avoir pas dit la vérité à propos d'Allah et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses versets. » ﴾ [1195]

Ce verset nous informe que les anges tendent leurs mains vers les injustes pour les frapper. Les âmes de ces derniers refuseront en effet de sortir de leurs corps, averties du châtiment et de la colère d'Allah auxquels elles devront faire face.

D'après un hadith rapporté par Al-Barâ' ﷺ, l'Ange de la mort se présente sous une apparence terrifiante au mécréant qui agonise et lui dit : « Ô âme mauvaise ! Sors vers un souffle brûlant et une eau bouillante, ainsi que vers l'ombre d'une fumée noirâtre ! » C'est alors que l'âme se disperse dans tout son corps et que les anges l'arrachent, comme l'on arrache une broche de la laine humide, faisant ainsi sortir avec elle les veines et les nerfs.[1196]

Le Très-Haut nous informe ici de la parole des anges aux mécréants : ﴿ **« Goûtez au châtiment du Feu, cela (le châtiment), pour ce que vos mains ont accompli ! »** ﴾, ceci à titre de punition pour vos actions dans ce bas-monde !

﴿ **Et Allah n'est point injuste envers les serviteurs.** ﴾ Il ne lèse personne, Il est le Juste, Celui qui Se suffit à Lui-même, le Digne de louanges.

Selon Abû Dharr ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : **« Allah, le Très-Haut, a dit : "Ô Mes serviteurs ! Je Me suis interdit l'injustice à Moi-même et Je vous l'interdis entre vous ! Ne soyez pas injustes les uns envers les autres ! Ô Mes serviteurs ! Ce sont vos œuvres dont Je tiens compte et pour lesquelles Je vous rétribuerai ! Que celui qui trouve un bien loue Allah et que celui qui trouve autre que cela ne s'en prenne qu'à lui-même !" »**[1197]

[1195] S6 V93.

[1196] Ahmad (4/287, 288), hadîth sahîh.

[1197] Muslim (4/1994).

﴿ كَدَأْبِ ءَالِ فِرْعَوْنَ وَالَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ كَفَرُوا بِـَٔايَـٰتِ اللَّهِ فَأَخَذَهُمُ اللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ إِنَّ اللَّهَ قَوِيٌّ شَدِيدُ الْعِقَابِ ﴿٥٢﴾ ﴾

﴿ (52). Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux n'avaient pas cru aux signes (enseignements) d'Allah. Allah les saisit pour leurs péchés. Allah est certes fort et implacable lorsqu'Il sévit. ﴾

Allah informe Son Messager du reniement des mécréants quraychites, à l'instar de celui des communautés précédentes comme le peuple de Pharaon. Allah les a châtiées comme Il les châtia, selon Sa règle immuable : ﴿ **Allah les saisit pour leurs péchés.** ﴾

﴿ **Allah est certes fort et implacable lorsqu'Il sévit.** ﴾ Nul ne peut Lui échapper, Il domine toute chose.

﴿ ذَٰلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ لَمْ يَكُ مُغَيِّرًا نِّعْمَةً أَنْعَمَهَا عَلَىٰ قَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا مَا بِأَنفُسِهِمْ وَأَنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٥٣﴾ كَدَأْبِ ءَالِ فِرْعَوْنَ وَالَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ كَذَّبُوا بِـَٔايَـٰتِ رَبِّهِمْ فَأَهْلَكْنَـٰهُم بِذُنُوبِهِمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ وَكُلٌّ كَانُوا ظَـٰلِمِينَ ﴿٥٤﴾ ﴾

﴿ (53). C'est qu'en effet Allah ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même. Et Allah est Audient et Omniscient. (54). Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux avaient traité de mensonges les signes (enseignements) de leur Seigneur. Nous les avons fait périr pour leurs péchés. Et Nous avons noyé les gens de Pharaon, car ils étaient tous des injustes. ﴾

Allah nous rappelle Sa justice absolue puisqu'Il ne prive une personne d'un bienfait qu'Il lui a accordé que si celle-ci a commis un péché ou s'est écartée de la voie droite. Allah dit ailleurs :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لَا يُغَيِّرُ مَا بِقَوْمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُوا مَا بِأَنفُسِهِمْ وَإِذَآ أَرَادَ اللَّهُ بِقَوْمٍ سُوٓءًا فَلَا مَرَدَّ لَهُۥ وَمَا لَهُم مِّن دُونِهِۦ مِن وَالٍ ﴿١١﴾ ﴾

﴿ **(...) En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les individus qui le composent ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsqu'Allah veut [infliger] un mal à un peuple, nul ne peut l'empêcher ; ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur.** ﴾ [1198]

[1198] S13 V11.

﴿ **Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux avaient traité de mensonges les signes (enseignements) de leur Seigneur.** ﴾ Il anéantit de la même manière Pharaon et les siens lorsqu'ils renièrent Ses signes et traitèrent Son Messager de menteur. Il les priva des bienfaits qu'Il leur avait auparavant accordés, comme les jardins, les sources, les récoltes et les biens. Allah n'a guère été injuste envers eux, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.

﴿ إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٥٥﴾ ٱلَّذِينَ عَٰهَدتَّ مِنْهُمْ ثُمَّ يَنقُضُونَ عَهْدَهُمْ فِى كُلِّ مَرَّةٍ وَهُمْ لَا يَتَّقُونَ ﴿٥٦﴾ فَإِمَّا تَثْقَفَنَّهُمْ فِى ٱلْحَرْبِ فَشَرِّدْ بِهِم مَّنْ خَلْفَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٥٧﴾ ﴾

﴿ **(55). Les pires bêtes, auprès d'Allah, sont ceux qui ont mécru et qui ne sont donc point croyants, (56). ceux-là mêmes avec lesquels tu as fait un pacte et qui chaque fois le rompent, sans aucune crainte [d'Allah]. (57). Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtiment exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux en soient dissuadés. Peut-être se souviendront-ils.** ﴾

La dureté envers les mécréants qui violent un pacte (V55-57)

Le Très-Haut nous parle ici des pires créatures à Ses yeux. Ce sont les mécréants qui renient la foi et qui, lorsqu'ils concluent un pacte, le rompent, sans craindre Allah pour leurs péchés.

﴿ **Donc, si tu les maîtrises à la guerre** ﴾, si tu les domines et que tu as le dessus sur eux, ﴿ **inflige-leur un châtiment exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux en soient dissuadés** ﴾, afin que, d'après Ibn 'Abbâs et d'autres, ceci serve de leçon pour les autres.[1199]

﴿ **Peut-être se souviendront-ils** ﴾, et peut-être que les autres s'abstiendront de violer leurs pactes, pour ne pas subir le même sort qu'eux, d'après As-Suddî.[1200]

﴿ وَإِمَّا تَخَافَنَّ مِن قَوْمٍ خِيَانَةً فَٱنۢبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَىٰ سَوَآءٍ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْخَآئِنِينَ ﴿٥٨﴾ ﴾

﴿ **(58). Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec lui), d'une façon franche et loyale, car Allah n'aime pas les traîtres.** ﴾

[1199] D'après également Al-Ḥasan Al-Baṣrî, Aḍ-Ḍaḥḥâk, As-Suddî, 'Aṭâ' Al-Khurâsânî et Ibn 'Uyayna. Aṭ-Ṭabarî (14/23, 24).

[1200] Aṭ-Ṭabarî (4/23).

La rupture du pacte en cas de trahison (V58)

Allah S'adresse à Son Prophète en disant : ﴿ **Et si jamais tu crains vraiment une trahison** ﴾, une rupture et une transgression des engagements ﴿ **de la part d'un peuple** ﴾ avec lequel tu as conclu un pacte, ﴿ **dénonce alors le pacte [que tu as conclu avec lui]** ﴾, romps ce pacte, ﴿ **d'une façon franche et loyale** ﴾, afin qu'il sache que le pacte de paix qui vous liait n'est plus et que vous êtes désormais ennemis, ﴿ **car Allah n'aime pas les traîtres** ﴾ quand bien même les victimes de la trahison seraient des mécréants.

Salîm Ibn 'Âmir ﷺ rapporte que, tandis que les musulmans et les Byzantins étaient liés par un traité de paix, Mu'âwiya s'avança sur la terre de ces derniers, pensant les attaquer dès la fin de la trêve. C'est alors qu'un vieux cavalier lui dit : « Allah est le plus grand ! Allah est le plus grand ! Il faut respecter l'engagement et ne pas le trahir, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **"Celui qu'un pacte lie à un peuple ne doit pas annuler une clause ni en changer une avant que son délai n'ait expiré ! Ou alors, qu'il dénonce le pacte et le déclare nul, en toute loyauté."** »

Mu'âwiya fit alors demi-tour, et ce vieil homme n'était autre que le compagnon 'Amr Ibn 'Anbasa.[1201]

﴿ وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَبَقُوٓا۟ ۚ إِنَّهُمْ لَا يُعْجِزُونَ ﴿٥٩﴾ وَأَعِدُّوا۟ لَهُم مَّا ٱسْتَطَعْتُم مِّن قُوَّةٍ وَمِن رِّبَاطِ ٱلْخَيْلِ تُرْهِبُونَ بِهِۦ عَدُوَّ ٱللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ وَءَاخَرِينَ مِن دُونِهِمْ لَا تَعْلَمُونَهُمُ ٱللَّهُ يَعْلَمُهُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ **(59). Que les mécréants ne pensent pas qu'ils Nous ont devancés. Non, ils ne pourront jamais Nous mettre en échec. (60). Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.** ﴾

﴿ **Que les mécréants ne pensent pas qu'ils Nous ont devancés.** ﴾ Ne pense pas, ô Muḥammad, que les mécréants puissent Nous échapper ni que Nous sommes incapables de les châtier ! Bien au contraire, ils sont sous Notre pouvoir.

Allah dit ailleurs :

[1201] Aḥmad (4/111), Abû Dâwud (3/190), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/203, At-Tirmidhî le qualifie de ḥasan ṣaḥîḥ), An-Nasâ'î (5/223), Ibn Ḥibbân (7/182).

﴿ أَمْ حَسِبَ ٱلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ أَن يَسْبِقُونَا ۚ سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٤﴾ ﴾

« Ou bien ceux qui commettent des méfaits comptent-ils pouvoir Nous échapper ? Comme leur jugement est mauvais ! » [1202]

Allah donne ici l'ordre aux croyants de préparer leurs équipements en vue des combats.

« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée. »

'Uqba Ibn 'Amir ﷺ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ réciter, alors qu'il se trouvait sur la chaire : **« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée »** et ajouter : **« Et certes, la force se trouve dans le tir, la force se trouve dans le tir ! »** [1203]

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Les chevaux sont de trois types : ils représentent une source de récompense pour certains, une protection pour d'autres et enfin pour d'autres encore un fardeau. Ils sont sources de récompense pour qui allonge leur corde et les élève dans un pré, pour le combat dans la voie d'Allah. Il obtient une récompense pour tout ce qu'il atteint de ce pré et si ses liens se détachent et qu'il parcourt une distance d'une ou deux lieues, chacun de ses pas et chacun de ses crottins seront pour lui une récompense. S'il traverse une rivière et s'y abreuve, il en obtient une récompense, même s'il ne voulait pas l'y abreuver. Ils sont donc sources de récompense pour lui. Il est une protection pour celui qui l'élève afin d'en tirer profit sans oublier de s'acquitter du droit d'Allah (l'aumône) à son sujet, et il est un fardeau pour qui l'élève uniquement par vanité ou ostentation ou encore pour nuire aux gens. »**

Quelqu'un l'interrogea alors au sujet des ânes et il répondit : **« Allah ne m'a rien révélé à leur sujet, si ce n'est ce verset général :**

﴿ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ﴿٧﴾ وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ ﴿٨﴾ ﴾

« Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra. » [1204] »

[1202] S29 V4. Voir aussi S24 V57 et S3 V196-197.

[1203] Ahmad (4/156), Muslim (3/1522).

[1204] S99 V7-8. *Al-Muwattâ'* (2/414), Al-Bukhârî (2860) et Muslim (987).

Il est également rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le bien est attaché à la crinière des chevaux jusqu'au Jour de la Résurrection : c'est-à-dire la récompense et le butin. »**[1205]

﴿ Afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas mais qu'Allah connaît ﴾, c'est-à-dire, d'après Mujâhid, les juifs de Banû Qurayẓha, ou, selon As-Suddî, les Perses[1206].

Quant à Muqâtil Ibn Ḥayyân et 'Abdu-r-Raḥmân Ibn Zayd Ibn Aslam[1207], ils ont indiqué que ces paroles désignaient les hypocrites, se basant sur la parole d'Allah :

﴿ وَمِمَّنْ حَوْلَكُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ مُنَٰفِقُونَ ۖ وَمِنْ أَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ ۖ مَرَدُوا۟ عَلَى ٱلنِّفَاقِ لَا تَعْلَمُهُمْ ۖ نَحْنُ نَعْلَمُهُمْ ۚ سَنُعَذِّبُهُم مَّرَّتَيْنِ ثُمَّ يُرَدُّونَ إِلَىٰ عَذَابٍ عَظِيمٍ ﴿١٠١﴾ ﴾

﴿ Et parmi les bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais Nous les connaissons. Nous les châtierons doublement puis ils seront ramenés vers un affreux châtiment. ﴾ [1208]

﴿ Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés. ﴾ Tout ce qui est dépensé dans la voie d'Allah sera remboursé. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Chaque dirham dépensé dans la voie d'Allah se verra multiplié, jusqu'à sept cents [fois] ! »**[1209]

Allah dit par ailleurs :

﴿ مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلَ فِى كُلِّ سُنۢبُلَةٍ مِّا۟ئَةُ حَبَّةٍ ۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾ ﴾

﴿ Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniprésent et Omniscient. ﴾ [1210]

[1205] C'est-à-dire la récompense qu'en tire celui qui l'entretient pour le combat dans la voie d'Allah et le butin qu'il permet d'acquérir. *Fatḥ Al-Bârî* (6/66).

[1206] Aṭ-Ṭabarî (14/36).

[1207] Aṭ-Ṭabarî (14/36).

[1208] S9 V101.

[1209] Al-Bukhârî (1904), Muslim (1151).

[1210] S2 V261.

﴿ ۞ وَإِن جَنَحُوا۟ لِلسَّلْمِ فَٱجْنَحْ لَهَا وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٦١﴾ وَإِن يُرِيدُوٓا۟ أَن يَخْدَعُوكَ فَإِنَّ حَسْبَكَ ٱللَّهُ ۚ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَيَّدَكَ بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مَّآ أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٣﴾ ﴾

﴿ (61). Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci [toi aussi] et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. (62). Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par [l'assistance] des croyants. (63). Il a uni leurs cœurs [par la foi]. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur Terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs, mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. ﴾

L'ordre de tendre vers la paix si l'ennemi penche vers celle-ci (V61)

Après avoir ordonné à Son Messager de rompre de façon claire et loyale avec ceux desquels il craint la trahison, Allah lui indique que si au contraire l'ennemi se montre enclin à faire la paix ou à accepter une trêve, alors il convient qu'il penche vers la paix lui aussi : **﴿ Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci [toi aussi] et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient. ﴾**

Et en effet, l'année d'Al-Ḥudaybiya, lorsque les polythéistes proposèrent au Prophète ﷺ d'arrêter les combats et d'accepter une trêve de neuf ans, il accepta même leurs conditions.

'Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« Après moi viendront des divergences ; si tu peux faire en sorte que la paix règne, alors fais-le. »**[1211]

﴿ Et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient ﴾, conclus ce traité de paix et remets-t'en à Allah, Il te suffit et te soutient, quand bien même ils viseraient, par ce traité, une trahison.

[1211] Aḥmad (1/90).

Allah rappelle l'union qu'il plaça entre les croyants (V62-63)

Allah rappelle à Son Messager la grâce qu'Il leur a attribuée de par l'union entre Emigrés et Partisans : ﴿ **C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par [l'assistance] des croyants. Il a uni leurs cœurs** ﴾ dans la foi en Ton message, pour qu'ils t'obéissent et te soutiennent.

﴿ **Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur Terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs** ﴾ tant l'inimitié entre les tribus médinoises des Aws et des Khazraj était forte. En effet, ceux-ci étaient constamment en guerre. ﴿ **Mais c'est Allah qui les a unis** ﴾, par la lumière de la foi, ﴿ **car Il est Puissant et Sage.** ﴾

Allah dit ailleurs :

﴿ وَٱعْتَصِمُوا۟ بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا۟ ۚ وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَآءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِۦٓ إِخْوَٰنًا وَكُنتُمْ عَلَىٰ شَفَا حُفْرَةٍ مِّنَ ٱلنَّارِ فَأَنقَذَكُم مِّنْهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٠٣﴾ ﴾

﴿ **Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés. Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous ; lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs et fit de vous des frères, de par Sa grâce. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés.** ﴾ [1212]

Le Messager d'Allah ﷺ sermonna les Partisans à propos du butin de Hunayn en disant : « **Ô Partisans ! Ne vous ai-je point trouvés égarés, puis Allah vous a guidés par ma cause ? Pauvres, puis Allah vous a enrichis par ma cause ? Désunis puis Allah vous a unis par ma cause ?** »

A chacune de ces questions, les Partisans acquiesçaient en disant : « Allah et Son Messager sont certes les plus généreux ! »[1213]

﴿ **Mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.** ﴾ Il ne déçoit jamais quiconque place sa confiance en Lui, Il est le Sage dans Ses actes et décisions.

[1212] S3 V103.

[1213] *Fath Al-Bârî* (7/644), Muslim (2/738).

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَسۡبُكَ ٱللَّهُ وَمَنِ ٱتَّبَعَكَ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٦٤ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَرِّضِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ عَلَى ٱلۡقِتَالِۚ إِن يَكُن مِّنكُمۡ عِشۡرُونَ صَٰبِرُونَ يَغۡلِبُواْ مِاْئَتَيۡنِۚ وَإِن يَكُن مِّنكُم مِّاْئَةٞ يَغۡلِبُوٓاْ أَلۡفٗا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ بِأَنَّهُمۡ قَوۡمٞ لَّا يَفۡقَهُونَ ٦٥ ٱلۡـَٰٔنَ خَفَّفَ ٱللَّهُ عَنكُمۡ وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمۡ ضَعۡفٗاۚ فَإِن يَكُن مِّنكُم مِّاْئَةٞ صَابِرَةٞ يَغۡلِبُواْ مِاْئَتَيۡنِۚ وَإِن يَكُن مِّنكُمۡ أَلۡفٞ يَغۡلِبُوٓاْ أَلۡفَيۡنِ بِإِذۡنِ ٱللَّهِۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ٦٦ ﴾

﴿ (64). Ô Prophète, Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent. (65). Ô Prophète, incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils en vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants, car ces derniers sont vraiment des gens qui ne comprennent pas. (66). Maintenant, Allah a allégé votre tâche, tenant compte de votre faiblesse. S'il y a cent endurants parmi vous, ils en vaincront deux cents, et s'il y en a mille, ils en vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants. ﴾

Les croyants auront à vaincre un ennemi en surnombre (V64-66)

Allah incite ici Son Messager ainsi que les croyants à combattre les ennemis, et les assure de Son soutien, ils n'ont donc rien à craindre de l'ennemi, quand bien même il serait en surnombre par rapport à eux ou mieux équipé.

﴿ **Ô Prophète, incite les croyants au combat** ﴾, encourage-les.

En effet, le Prophète ﷺ encourageait ses compagnons lorsqu'ils avaient à faire face à l'ennemi, c'est ainsi qu'au moment de la bataille de Badr, face aux polythéistes en surnombre et très bien équipés, il dit à ses compagnons : **« Levez-vous vers un Paradis aussi large que les cieux et la Terre ! »**

'Umayr Ibn Al-Humâm demanda : « Un Paradis aussi large que les cieux et la Terre ! » Le Prophète ﷺ répondit : **« Assurément ! »** 'Umayr dit alors : « Oh ! » Le Prophète ﷺ lui demanda : **« Pourquoi t'exclames-tu ainsi ? »** Il répondit : « Par désir d'être l'un de ses habitants ! » Le Prophète ﷺ lui dit alors : **« Tu en fais partie ! »**

'Umayr brisa le fourreau de son épée, sortit quelques dattes qu'il commença à manger avant d'en jeter le reste et de dire : « Rester en vie jusqu'à manger toutes ces dattes, c'est déjà trop long ! » Il s'avança vers le champ de bataille et combattit jusqu'à la mort, qu'Allah l'agrée.[1214]

Puis, Allah fait une bonne annonce aux croyants : ﴿ **S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils en vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils**

[1214] Muslim (3/1511).

vaincront mille mécréants, car ces derniers sont vraiment des gens qui ne comprennent pas. ﴾

Ainsi, un croyant devra combattre dix mécréants, mais cette prescription fut par la suite abrogée.

On rapporte d'après Ibn 'Abbâs ﷺ que, lorsque ce verset fut révélé, il sembla difficile aux musulmans étant donné qu'il leur interdisait de fuir face à un ennemi dix fois plus nombreux.

Par la suite, cette injonction fut allégée par le verset suivant : ﴿ **Maintenant, Allah a allégé votre tâche, tenant compte de votre faiblesse. S'il y a cent endurants parmi vous, ils en vaincront deux cents, et s'il y en a mille, ils en vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants.** ﴾ Ainsi, Allah diminua le nombre d'ennemis et, par là même, la patience dont devait faire preuve chaque musulman.[1215]

Ibn 'Abbâs ﷺ indique que le premier verset sembla difficile à appliquer lorsqu'il fut révélé : comment vingt musulmans pourraient-ils combattre deux cents ennemis, ou cent musulmans en combattre mille ? C'est alors qu'Allah allégea cela en révélant : ﴿ **Maintenant, Allah a allégé votre tâche, tenant compte de votre faiblesse. S'il y a cent endurants parmi vous, ils en vaincront deux cents, et s'il y en a mille, ils en vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants.** ﴾ La règle étant désormais que, face à un ennemi deux fois plus nombreux, il était interdit de fuir, tandis que si l'ennemi était encore plus nombreux que cela, ils n'étaient plus tenus de l'affronter et pouvaient quitter le champ de bataille.[1216]

﴿ مَا كَانَ لِنَبِيٍّ أَن يَكُونَ لَهُۥٓ أَسْرَىٰ حَتَّىٰ يُثْخِنَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ تُرِيدُونَ عَرَضَ ٱلدُّنْيَا وَٱللَّهُ يُرِيدُ ٱلْءَاخِرَةَ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٧﴾ لَّوْلَا كِتَٰبٌ مِّنَ ٱللَّهِ سَبَقَ لَمَسَّكُمْ فِيمَآ أَخَذْتُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٦٨﴾ فَكُلُوا۟ مِمَّا غَنِمْتُمْ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٩﴾ ﴾

﴿ (67). Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu sur la Terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut [pour vous] l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. (68). N'eût-été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtiment vous aurait déjà touchés pour ce que vous avez pris. (69). Mangez donc de ce qui vous est échu en tant que butin, licite et pur. Et craignez Allah, car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. ﴾

[1215] Abû Dâwud (3/105), *Fath Al-Bârî* (8/163).

[1216] Al-Bukhârî (4652, 4653).

D'après Anas ﷺ, le Prophète ﷺ s'entretint avec ses compagnons au sujet des prisonniers de Badr en disant : **« Allah vous a donné pouvoir sur eux ! »** 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ se leva et dit : « Ô Messager d'Allah ! Qu'on leur tranche le cou ! » Le Prophète ﷺ se détourna et répéta : **« Ô gens ! Allah vous a donné pouvoir sur eux, et hier encore, ils étaient vos frères ! »** 'Umar se leva une nouvelle fois et dit : « Ô Messager d'Allah ! Qu'on leur tranche le cou ! » Le Prophète ﷺ se détourna encore et répéta les mêmes propos. Abû Bakr As-Siddîq se leva et dit : « Ô Messager d'Allah ! Nous pensons que tu peux leur pardonner et les libérer sur rançon ! » Entendant cela, l'appréhension quitta le visage du Prophète ﷺ. Il leur pardonna et les libéra contre rançon. C'est alors qu'Allah révéla : ﴿ **N'eût-été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtiment vous aurait déjà touchés pour ce que vous avez pris.** ﴾ [1217]

﴿ **N'eût-été une prescription préalable d'Allah** ﴾, c'est-à-dire dans la Mère du Livre, dans laquelle Il avait prescrit la permission du butin et des prisonniers, ﴿ **un énorme châtiment vous aurait déjà touchés pour ce que vous avez pris.** ﴾

D'après un groupe de savants, cela signifie que les musulmans n'auraient point dû prendre de butin ni faire de prisonniers avant qu'Allah ne le leur permette, et s'Il n'avait pas inscrit dans la Mère du Livre la permission de prendre du butin et de faire des prisonniers, Il aurait pu les châtier pour cela. Nous avons déjà cité le hadith indiquant la permission donnée au Prophète ﷺ de prendre du butin. Ajoutons que, d'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le butin n'a jamais été permis aux hommes, en dehors de nous. »** Abû Hurayra ajouta : « C'est pourquoi Allah dit : ﴿ **Mangez donc de ce qui vous est échu en tant que butin, licite et pur.** ﴾ »[1218]

D'autres ont dit que la prescription préalable est la suivante : Allah a pardonné aux participants à la bataille de Badr.

Ainsi, le Prophète ﷺ accepta la libération des prisonniers de Badr contre rançon, estimée à quatre cents dirhams, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.[1219]

La plupart des savants indiquent que, concernant les prisonniers, le choix est laissé à l'appréciation du chef des musulmans : il pourra les exécuter, comme le furent les Banû Qurayzha, les libérer contre rançon, comme le furent les prisonniers de Badr, les échanger contre des prisonniers musulmans, ou encore en faire des esclaves. Tel est notamment l'avis d'Ash-Shâfi'î.

[1217] Ahmad (3/243).
[1218] An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/352).
[1219] Abû Dâwud (3/139).

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّمَن فِيٓ أَيۡدِيكُم مِّنَ ٱلۡأَسۡرَىٰٓ إِن يَعۡلَمِ ٱللَّهُ فِي قُلُوبِكُمۡ خَيۡرٗا يُؤۡتِكُمۡ خَيۡرٗا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمۡ وَيَغۡفِرۡ لَكُمۡۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٧٠ وَإِن يُرِيدُواْ خِيَانَتَكَ فَقَدۡ خَانُواْ ٱللَّهَ مِن قَبۡلُ فَأَمۡكَنَ مِنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٧١ ﴾

(70). Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. (71). Et s'ils veulent te trahir, [sache] qu'ils ont déjà trahi Allah et Il [vous] a donné prise sur eux. Et Allah est Omniscient et Sage.

S'il y a du bien en ces prisonniers, ils obtiendront mieux que ce qu'ils ont perdu (V70-71)

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte les propos du Messager d'Allah ﷺ avant la bataille de Badr : « **J'ai appris que des hommes de Banû Hâshim et d'autres clans sont sortis au combat, en réprouvant cela et sans désir de nous combattre. Que celui donc qui rencontre l'un des leurs ne le tue pas, que celui qui rencontre Abû Al-Bakhtarî Ibn Hishâm ne le tue pas, et que celui qui rencontre Al-'Abbâs Ibn 'Abdi-l-Muttalib ne le tue pas, car il est sorti contre son gré.** »

Abû Hudhayfa Ibn 'Utba dit alors : « Allons-nous tuer nos pères, nos fils, nos frères et ceux de notre clan et laisser Al-'Abbâs en vie ? Par Allah, si je le croise, je lui donnerai un coup de sabre au visage ! » Lorsqu'il eut vent de ces paroles, le Messager d'Allah ﷺ dit à 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ : « **Ô Abû Hafs** - ce fut alors la première fois que le Prophète ﷺ l'appela ainsi - **le visage de l'oncle du Messager d'Allah sera-t-il frappé par l'épée ?** » 'Umar dit alors : « Ô Messager d'Allah ! Permets-moi de lui frapper le cou, car par Allah, il a fait preuve d'hypocrisie ! » Depuis lors, Abû Hudhayfa disait : « Par Allah, je ne me sentis plus jamais en sécurité [contre le courroux divin] depuis que j'ai prononcé ces mots, à moins qu'Allah ne me permette de me racheter en tombant en martyr ! »

Abû Hudhayfa, qu'Allah l'agrée, mourut en martyr lors de la bataille d'Al-Yamâma.[1220]

[1220] Ibn Sa'd (4/10).

Az-Zuhrî rapporte que les Quraychites envoyèrent au Prophète ﷺ des émissaires chargés de payer la rançon de leurs prisonniers de Badr, chaque clan payant pour les siens. Quant à Al-'Abbâs, il dit : « Ô Messager d'Allah ! J'étais devenu musulman ! » Le Prophète ﷺ répondit : **« Allah est mieux Informé au sujet de ton islam, si tu dis vrai, Il te récompensera. Toujours est-il que tu as agi contre nous, il te faut désormais payer ta rançon ainsi que celle de tes neveux : Nawfal Ibn Al-Hârith Ibn 'Abdi-l-Muttalib et 'Aqîl Ibn Abî Tâlib Ibn 'Abdi-l-Muttalib ainsi que celle de ton allié, 'Utba Ibn 'Amr, des Banû Al-Hârith Ibn Fihr. »**

Il répondit : « Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas cet argent ! » Il ﷺ dit alors : **« Qu'en est-il des biens que tu as enterrés avec Umm Al-Fadl et au sujet desquels tu as dit : "S'il m'arrive quelque chose au cours de ce voyage, voici les biens que j'ai enterrés et que je destine à mes enfants Al-Fadl, 'Abdu-l-Lâh et Qutham." ? »**

Al-'Abbâs ﷺ dit alors : « Par Allah ! Ô Messager d'Allah ! Je sais désormais que tu es le Messager d'Allah, car nul ne savait cela, hormis Umm Al-Fadl et moi ! Prenez donc les vingt onces que vous avez trouvées avec moi ! » Le Prophète ﷺ lui dit : **« Non, ceci nous a été accordé par Allah ! »**

Al-'Abbâs ﷺ paya alors les rançons et Allah révéla : ﴿ **Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. »** ﴾

Plus tard, Al-'Abbâs ﷺ dit : « En effet, une fois devenu musulman, Allah m'accorda, au lieu de ces vingt onces, vingt esclaves, chacun possédant des biens qu'il faisait fructifier, et j'espère, de la part d'Allah, le pardon ! »[1221]

Par ailleurs, Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte dans une narration que les biens de Bahrayn furent apportés au Prophète ﷺ et étalés dans la mosquée. Le Prophète ﷺ en distribuait à ceux qu'il voyait. Al-'Abbâs ﷺ en prit alors en grande quantité.[1222]

﴿ **Et s'ils veulent te trahir** ﴾ en disant ce qu'ils ne pensent pas, ﴿ **[sache] qu'ils ont déjà trahi Allah** ﴾ en Le reniant, avant Badr, ﴿ **et Il [vous] a donné prise sur eux** ﴾, en faisant d'eux vos prisonniers à Badr. ﴿ **Et Allah est Omniscient et Sage.** ﴾

[1221] Al-Qurtubî (8/52), bien que sa chaîne de transmission soit faible, d'autres hadiths témoignent en sa faveur, le rendant authentique.

[1222] D'après une narration rapportée par Al-Bayhaqî (6/356) et Al-Bukhârî (421, 3049, 3165).

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَوا۟ وَّنَصَرُوٓا۟ أُو۟لَٰٓئِكَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يُهَاجِرُوا۟ مَا لَكُم مِّن وَلَٰيَتِهِم مِّن شَىْءٍ حَتَّىٰ يُهَاجِرُوا۟ ۚ وَإِنِ ٱسْتَنصَرُوكُمْ فِى ٱلدِّينِ فَعَلَيْكُمُ ٱلنَّصْرُ إِلَّا عَلَىٰ قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٧٢﴾ ﴾

﴿ (72). Ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, à moins que ce ne soit contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah observe bien ce que vous faites. ﴾

Emigrés et Partisans sont alliés (V72)

Allah divise les croyants en deux catégories : les Emigrés (Al-Muhâjirûn - الْمُهَاجِرُون), qui quittèrent demeures et biens afin de défendre le Messager d'Allah ﷺ et de soutenir sa religion, sacrifiant leurs vies et leurs biens, et les Partisans (Al-Ansâr - الْأَنْصَار), les musulmans de Médine qui accueillirent les premiers, partageant leurs demeures et leurs biens avec eux. Tous deux défendirent la religion d'Allah et combattirent aux côtés du Prophète ﷺ, **﴿ ceux-là sont alliés les uns des autres. ﴾**

En effet, le Prophète ﷺ établit des liens de fraternité entre eux. Ainsi, un Emigré devenait le frère d'un Partisan et ils héritaient l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'Allah abroge cela en établissant les lois successorales relatives à l'héritage des proches du défunt.[1223]

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh Al-Bajalî ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ : **« Les Emigrés et les Partisans sont alliés les uns des autres, les affranchis de Quraysh et de Thaqîf sont alliés les uns des autres jusqu'au Jour de la Résurrection ! »**[1224]

Allah a d'ailleurs loué les mérites des Emigrés et des Partisans dans plusieurs versets, parmi lesquels :

[1223] *Fath Al-Bârî* (12/30).

[1224] Ahmad (4/363).

﴿ وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾ ﴾

« Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Partisans et ceux qui les ont suivis dans le bien, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Voilà l'immense succès ! » [1225]

Et certes les Partisans n'envient guère les Emigrés malgré les privilèges accordés à ces derniers.

Point d'alliance avec les croyants n'ayant pas émigré

« Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, à moins que ce ne soit contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah observe bien ce que vous faites. » Il s'agit là de la troisième catégorie de croyants : ceux qui ont cru mais n'ont pas émigré. Ils n'ont donc pas le droit au butin, ni même à son cinquième, excepté au butin obtenu lors de batailles auxquelles ils ont participé.

Burayda Ibn Al-Husayb Al-Aslamî ﷺ rapporte que lorsque le Prophète ﷺ désignait un commandant lors d'une expédition, il le prenait à part et lui ordonnait de craindre Allah et de se comporter convenablement avec les musulmans sous ses ordres : **« Combats au nom d'Allah et dans la voie d'Allah, combattez ceux qui ne croient pas en Allah. Lorsque tu rencontres tes ennemis parmi les polythéistes, invite-les à ces trois choses et accepte leur réponse sans leur causer du tort : appelle-les à embrasser l'islam, s'ils acceptent, agrée cela de leur part et ne leur fais aucun mal. Puis, appelle-les à quitter leurs demeures et à rejoindre les Emigrés, tout en les informant que s'ils émigrent, ils auront alors les mêmes droits et devoirs qu'eux. S'ils refusent et souhaitent rester chez eux, informe-les qu'ils seront alors comme les bédouins musulmans, le jugement d'Allah s'appliquera sur eux comme sur les autres croyants, mais ils n'auront une part du butin que s'ils ont participé au combat. S'ils refusent d'embrasser l'islam, exige d'eux le versement de la capitation, s'ils la versent, prends-la et ne leur fais aucun mal, mais s'ils refusent, implore l'aide d'Allah et combats-les ! »** [1226]

[1225] S9 V100. Voir aussi S9 V117 et S59 V8-9.

[1226] Ahmad (5/352), Muslim (3/1357).

﴿ Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, à moins que ce ne soit contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. ﴾ Ainsi, si les bédouins n'ayant pas émigré demandent votre aide afin de combattre leurs ennemis, dans la voie d'Allah, alors il est un devoir de leur porter secours, car ils sont vos frères en religion. Toutefois, s'il s'agit de les aider à combattre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte ou une trêve, vous ne pourrez leur porter secours, sinon vous romprez ainsi votre pacte et trahirez votre engagement, comme l'explique Ibn 'Abbâs ﷺ.[1227]

﴿ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ إِلَّا تَفْعَلُوهُ تَكُن فِتْنَةٌ فِى ٱلْأَرْضِ وَفَسَادٌ كَبِيرٌ ﴿٧٣﴾ ﴾

﴿ (73). Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi, il y aura discorde sur Terre et grand désordre. ﴾

Après avoir montré l'alliance qui unit les croyants, le Très-Haut nous indique qu'il n'y a pas d'alliance possible avec les mécréants.

Usâma ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Les fidèles de deux religions différentes n'héritent pas les uns des autres, le musulman n'hérite pas du mécréant ni le mécréant du musulman.** » Puis, il récita : **﴿ Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi, il y aura discorde sur Terre et grand désordre. ﴾**[1228]

﴿ Si vous n'agissez pas ainsi, il y aura discorde sur Terre et grand désordre. ﴾ Si vous vous opposez à cette règle, à savoir vous écartez des polythéistes et vous alliez aux croyants, les épreuves vous toucheront, la confusion touchera les croyants lorsqu'ils se mêleront aux mécréants et leurs mœurs en seront corrompues.

﴿ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَوا۟ وَّنَصَرُوٓا۟ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ لَّهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٧٤﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنۢ بَعْدُ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ مَعَكُمْ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مِنكُمْ ۚ وَأُو۟لُوا۟ ٱلْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَىٰ بِبَعْضٍ فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌۢ ﴿٧٥﴾ ﴾

[1227] At-Tabarî (14/83).

[1228] Al-Hâkim (2/240) et d'après Al-Bukhârî (*Fath Al-Bârî* 12/51) et Muslim (3/1233) : « **Le musulman n'hérite pas du mécréant, ni le mécréant du musulman.** »

﴿ (74). Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants ; à eux le pardon et une généreuse récompense. (75). Et ceux qui, après cela, ont cru et qui ont émigré et lutté en votre compagnie, ceux-là sont des vôtres. Cependant, ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah. Certes, Allah est Omniscient. ﴾

Les vrais croyants (V74)

Après avoir évoqué le statut des croyants dans ce bas-monde, Allah mentionne ici leur statut dans l'au-delà. En effet, c'est à eux qu'Allah accordera le pardon, dont Il effacera les péchés et auxquels Il accordera une généreuse récompense pour l'éternité.

Quant aux croyants qui les suivront en cela, en termes de foi et de bonnes œuvres, ils seront avec eux dans l'au-delà.

Allah les désigne dans Son Livre en disant :

﴿ وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ ﴾

﴿ Les tout premiers croyants (...). ﴾ [1229]

Et :

﴿ وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعْدِهِمْ ﴾

﴿ Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux (...). ﴾ [1230]

Il est aussi rapporté de source sûre que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« L'individu sera avec ceux qu'il aura aimés. »** [1231]

Il ﷺ a dit aussi : **« Celui qui aime des gens est des leurs »** ou dans une autre version **« il sera ressuscité avec eux. »** [1232]

L'héritage revient aux proches (V75)

﴿ Cependant, ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah. Certes, Allah est Omniscient. ﴾

[1229] S9 V100.
[1230] S59 V10.
[1231] *Fath Al-Bârî* (10/573).
[1232] At-Tabarânî (3/19).

D'après Ibn 'Abbâs, Mujâhid, 'Ikrima, Al-Ḥasan et Qatâda, ce verset désigne l'ensemble des proches parents.[1233] Il abroge l'héritage d'un allié ou d'un frère en religion, en vigueur au début de l'islam.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Anfâl, louange à Allah !

[1233] Aṭ-Ṭabarî (14/90).